

INTER PARES

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration,
Inter Pares:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Inter Pares («l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états de l'évolution des soldes de fonds, de revenu et dépense, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

OHCID LLP.

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario

Le 25 mars 2022



INTER PARES

3.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2020

| | 2021 | 2020 |
|---|---------------|--------------|
| ACTIF | | |
| COURANT | | |
| Encaisse | 3 812 667 \$ | 1 977 168 \$ |
| Comptes à recevoir | 557 022 | 886 286 |
| Avances de programme (note 5) | 116 026 | 258 946 |
| Frais payés d'avance | 382 523 | 1 049 490 |
| Investissements court terme (note 4) | 21 532 | 43 135 |
| | 4 889 770 | 4 215 025 |
| INVESTISSEMENTS (note 4) | 4 726 105 | 3 710 892 |
| IMMOBILISATIONS (note 3) | 511 372 | 521 335 |
| | 10 127 247 \$ | 8 447 252 \$ |
| PASSIF | | |
| COURANT | | |
| Comptes à payer | 54 769 \$ | 39 976 \$ |
| Revenus reportés (note 6) | 3 275 409 | 1 850 830 |
| | 3 330 178 | 1 890 806 |
| PRÊT PAYABLE CUEC (note 10) | 40 000 | 30,000 |
| AVANTAGES PAYABLES RELIÉS AUX ANNÉES DE SERVICE (note 7) | 165 391 | 152 279 |
| | 3 535 569 | 2 073 085 |
| ACTIFS NETS | | |
| Excédent accumulé | 144 488 | 311 209 |
| Actifs nets immobilisés | 511 372 | 521 335 |
| Fonds de legs (note 8) | 1 044 879 | 1 037 844 |
| Fonds de Margaret Fleming McKay (note 9) | 4 890 939 | 4 503 779 |
| | 6 591 678 | 6 374 167 |
| | 10 127 247 \$ | 8 447 252 \$ |

Au nom du Conseil d'administration:


Chair, Board of Directors

INTER PARES

4.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

| | | | | | 2021 | 2020 |
|--|----------------------|----------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | Excédent accumulé | Actifs nets immobilisés | Fonds de legs | Fonds de Margaret Fleming McKay | Total | Total |
| SOLDES DE FONDS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 311 209 \$ | 521 335 \$ | 1 037 844 \$ | 4 503 779 \$ | 6 374 167 \$ | 6 125 983 \$ |
| Revenu (dépende) net pour l'exercice | (176 684) | - | 7 035 | 387 160 | 217 511 | 248 184 |
| Acquisition d'immobilisations | (19 763) | 19 763 | - | - | - | - |
| Amortissement | 29 726 | (29 726) | - | - | - | - |
| SOLDES DE FONDS, FIN DE L'EXERCICE | 144 488 \$ | 511 372 \$ | 1 044 879 \$ | 4 890 939 \$ | 6 591 678 \$ | 6 374 167 \$ |

INTER PARES

5.

ÉTAT DES REVENU ET DÉPENSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

| | 2021 | | | 2020 | |
|---|-------------------------|---------------------|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | Opérations générales | Fonds de legs | Fonds de Margaret Fleming McKay | Total | Total |
| REVENUS | | | | | |
| Dons | 1 711 881 \$ | - \$ | 297 449 \$ | 2 009 330 \$ | 2 086 347 \$ |
| Affaires mondiales Canada | | | | | |
| MNCH | - | - | - | - | 90 183 |
| Buil-Mo | 1 258 179 | - | - | 1 258 179 | 699 178 |
| PSOP Columbia | 155 530 | - | - | 155 530 | 120 616 |
| IDB | 2 312 287 | - | - | 2 312 287 | 3 056 000 |
| COVID Philippines | 660 012 | - | - | 660 012 | 26 979 |
| PSOP Sudan | 606 596 | - | - | 606 596 | 116 983 |
| Intérêts et divers | 19 289 | 7 035 | 89 711 | 116 035 | 150 229 |
| | 6 723 774 | 7 035 | 387 160 | 7 117 969 | 6 346 515 |
| DÉPENSES | | | | | |
| Programmation | | | | | |
| Projets | 4 881 435 | - | - | 4 881 435 | 4 196 932 |
| Fonctionnement | 1 208 043 | - | - | 1 208 043 | 1 203 265 |
| | 6 089 478 | - | - | 6 089 478 | 5 400 197 |
| Administration | 243 387 | - | - | 243 387 | 228 187 |
| Dépenses de collecte de fonds | 567 593 | - | - | 567 593 | 469 947 |
| | 6 900 458 | - | - | 6 900 458 | 6 098 331 |
| REVENU (DÉPENSE) NET POUR L'EXERCICE | (176 684) \$ | 7 035 \$ | 387 160 \$ | 217 511 \$ | 248 184 \$ |

INTER PARES

6.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:**

| | 2021 | 2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| EXPLOITATION | | |
| Dépenses nettes pour l'exercice | 217 511 \$ | 248 184 \$ |
| Élément sans effet sur l'encaisse - amortissement | 29 726 | 25 991 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement: | | |
| Comptes à recevoir | 142 920 | (132 502) |
| Avances de programme | 666 967 | (591 009) |
| Frais payés d'avance | 21 603 | 5 015 |
| Comptes à payer | 14 793 | (915) |
| Revenus reportés | 1 424 579 | (1 674 370) |
| Avantages payables reliés aux années de service | 13 112 | (7 197) |
| | <u>2 531 211</u> | <u>(2 126 803)</u> |
| INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition de placements | (685 949) | 247 920 |
| Prêt payable CUÉC | 10 000 | 30 000 |
| Acquisition d'immobilisations | (19 763) | (13 941) |
| | <u>(695 712)</u> | <u>263 979</u> |
| Changement net de l'encaisse | 1 835 499 | (1 862 824) |
| ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | <u>1 977 168</u> | <u>3 839 992</u> |
| ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE | <u>3 812 667 \$</u> | <u>1 977 168 \$</u> |

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2021**

Inter Pares travaille à l'étranger et au Canada à l'appui de groupes d'entraide de développement, et pour promouvoir une meilleure compréhension des causes, effets et solutions au sous-développement et à la pauvreté. Inter Pares est incorporée sans capital-actions en vertu des lois du Canada. La corporation est un organisme de bienfaisance selon l'article 149(1)(c) de la Loi de l'impôt sur le revenu et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et incluent les principales conventions comptables ci-dessous:

(a) Méthode de comptabilisation

Inter Pares utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions. Les contributions sujettes à restriction sont considérées comme recettes pour l'année au cours de laquelle les dépenses reliées surviennent. Les fonds reçus d'Affaires mondiales Canada pour les programmes étrangers sont enregistrés comme avances de programme quand ils sont envoyés à l'étranger, et sont enregistrés par la suite comme dépenses quand les montants sont dépensés par les partenaires étrangers. Les dons sont enregistrés comme recette dès réception.

(b) Instruments financiers

Instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur au départ et sont mesurés par la suite au coût amorti ou le coût moins des provisions pour la diminution. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir et les investissements. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes à payer, prêt payable CUEC et avantages payables reliés aux années de service.

(c) Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'équipement de bureau est amorti de manière linéaire sur une période de cinq ans. L'équipement informatique est amorti à un taux de 50% durant la première année et de 25% durant les deux années suivantes. L'immeuble est amorti de manière linéaire sur une période de 40 ans.

(d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés d'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

INTER PARES

8.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2021

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'organisation se composent de l'encaisse, comptes à recevoir, investissements, comptes à payer et frais courus, prêt payable CUEC et avantages payables reliés aux années de service. Sauf indication contraire, c'est l'opinion de la direction que l'organisation n'est pas exposée à des risques significatifs reliés à l'intérêt, la monnaie, le crédit ou les risques de liquidité ou de marché résultant de ces instruments financiers et que les montants présentés de ces instruments financiers se rapprochent de leur juste valeur.

L'Association est exposée à des risques significatifs de l'intérêt ou marché résultant de ces investissements.

3. IMMOBILISATIONS

| | 2021 | | 2020 | |
|--|--------------|---------------------------|------------|------------|
| | Coût | Amortissement accumulé | net | net |
| Terrain | 200 000 \$ | - \$ | 200 000 \$ | 200 000 \$ |
| Immeuble | 582 230 | 287 750 | 294 480 | 309 230 |
| Équipement de bureau et matériel informatique | 225 204 | 208 312 | 16 892 | 12 105 |
| | 1 007 434 \$ | 496 062 \$ | 511 372 \$ | 521 335 \$ |

L'amortissement pour les actifs immobilisés s'élève à 29 726\$ (2020 – 25 991\$).

4. INVESTISSEMENTS

Les investissements sont composés principalement de bons qui rapportent de l'intérêt à des taux entre 1,4% et 3,2% par année, avec des échéances variables de octobre 2022 à mars 2027. La valeur juste totale des placements à court terme et les investissements à long terme est 5 229 783\$ (2020 – 4 611 374\$).

5. AVANCES DE PROGRAMME

Les avances au programme peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, en fonction du moment où les fonds sont envoyés à l'étranger et des comptes rendus de leurs homologues étrangers.

La valeur des avances sur programme et des produits reportés est soumise à une incertitude de mesure. Pour estimer le montant des avances de programmes dépensées, la direction a formulé des hypothèses basées sur l'activité de programme de contrepartie des années précédentes et sur les informations disponibles à la fin de l'année. Le montant comptabilisé à titre d'avances de programmes et de produits, produits et charges reportés connexes, reflète la meilleure estimation de la direction. Toute variation de cette juste valeur sera constatée dès qu'elle sera connue.

INTER PARES

9.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2021

6. REVENU REPORTÉ

Les produits reportés comprennent principalement les fonds reçus pour des activités à réaliser au cours du prochain exercice.

| | 2021 | 2020 |
|--|--------------|--------------|
| Solde, au début de l'exercice | 1 850 830 \$ | 3 525 200 \$ |
| Moins: montant considéré comme revenu pour l'année | (1 850 830) | (3 525 200) |
| Plus: montant reçu relié à l'année suivante | 3 275 409 | 1 850 830 |
| Solde, à la fin de l'exercice | 3 275 409 \$ | 1 850 830 \$ |

Les produits reportés sont soumis à l'incertitude de mesure décrite à la note 5.

7. AVANTAGES PAYABLES RELIÉS AUX ANNÉES DE SERVICE

Les employés d'Inter Pares accumulent un avantage payable relié aux années de service à raison d'une semaine par année de service jusqu'à un maximum de douze semaines. Les employés peuvent recevoir cet avantage lorsqu'ils quittent Inter Pares après cinq années de service.

8. FONDS DE PRÉVOYANCE

Inter Pares maintient une réserve opérationnelle non affectée pour garantir le respect de ses obligations en cas de modification imprévue du financement externe.

9. FONDS DE MARGARET FLEMING MCKAY

En 2018, l'organisation a combiné le Fonds Bequest et le Fonds Margaret McKay pour créer un nouveau fonds appelé Fonds pour l'héritage Margaret Fleming McKay. Ce fonds servira à aider Inter Pares à poursuivre ses programmes à long terme avec ses homologues internationaux et canadiens.

10. PRÊT PAYABLE CUEC

Au cours de l'année, Inter Pares a reçu un prêt sans intérêt d'un montant de 20 000 \$ (2020 - 40 000 \$) du gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Le prêt doit aider à couvrir les coûts d'exploitation pendant une période où les revenus ont été temporairement réduits, en raison des impacts économiques du virus COVID-19. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2023 entraînera une remise de prêt supplémentaire de 10 000 \$ (2020 - 10 000 \$). La remise de 10 000 \$ (2020 - 10 000 \$) a été comptabilisée comme revenu au cours de l'année.

